

Mars

2010

Rapport

Mobilité et déplacement
Quelles implications des entreprises ?

Les entreprises interrogées proviennent des secteurs suivants :
commerce, Btp, industrie, services aux particuliers, services aux entreprises



La CCI du Loiret a réalisé une enquête téléphonique auprès de 143 entreprises pour sonder la perception des dirigeants du Loiret sur la problématique de la mobilité et des déplacements en entreprises.

Les entreprises interrogées proviennent des secteurs suivants : commerce (26%), industrie (34%), services (40%) sur les agglomérations d'Orléans (54%), de Montargis (26%) ou sur le reste du territoire (20%).

!!!
Les dirigeants sont conscients des enjeux de la mobilité mais réalisent peu d'actions en ce sens

Risque routier, conditions de travail et accessibilité

Les 3 enjeux majeurs pour les entreprises

Les dirigeants sondés ont été questionnés sur leur intérêt pour des enjeux liés à la mobilité. Les enjeux perçus comme les plus importants pour cette démarche sont : la réduction des risques routiers et l'amélioration des conditions de travail et des modalités de recrutement (avec 88% des répondants qui les estiment comme importants voir majeurs).

	Réduire espace réservé au stationnement	Favoriser des solutions de substitution	Optimiser budget entreprise dédié	Réduire impacts environnementaux	Améliorer les conditions de travail	Améliorer accessibilité site	Réduire les risques routiers
Majeur	7 %	10 %	21 %	24 %	34 %	30 %	35 %
Important	12 %	30 %	47 %	51 %	54 %	49 %	53 %
Accessoire	55 %	32 %	13 %	13 %	7 %	9 %	5 %
Peu important	6 %	28 %	18 %	11 %	4 %	12 %	6 %

En s'attardant sur les secteurs d'activités, nous remarquons que les commerçants valorisent, pour 97% d'entre eux, la réduction des risques routiers alors que les industriels ou les prestataires de services privilégient l'amélioration des conditions de travail pour 89% d'entre eux. La question environnementale est plus considérée par les industriels (80%) et les services (77%) que par les commerçants (67%).

D'un point de vue territorial, les répondants de l'agglomération orléanaise sont surtout sensibles aux enjeux d'amélioration des conditions de travail (91%). Les territoires hors agglomérations favorisent à 92% les actions en lien avec le risque routier.



Un usage limité des transports en commun

45 %

des répondants sont satisfaits par la desserte en transports en commun urbains (SETAO sur l'agglomération d'Orléans ou Amélys sur l'agglomération de Montargis) et/ou interurbains (cars interurbains Ulys) de leur entreprise.

Les entrepreneurs de l'agglomération de Montargis et hors agglomération du Loiret sont les plus insatisfaits (respectivement 65% et 73% d'insatisfait et peu satisfaits). Le secteur industriel l'est également pour 63% d'entre eux.

Les orléanais sont les plus confiants en leur système de transport avec 57% de satisfaits et très satisfaits.

1 trajet en voiture sur 2 est réalisé sur une distance inférieure à 3 km.

Faire 500 mètres à pieds prend 8 minutes, évite la recherche de place de stationnement et les problèmes de surconsommation et de pollution liés au démarrage (la voiture consomme et pollue énormément au cours des premiers kilomètres quand le moteur est froid). Pour parcourir jusqu'à 5 km en ville, le vélo est le mode de transport le plus rapide !

Sources : ADEME

En termes d'usage, 79% des répondants ont précisé que moins de 5% de leurs collaborateurs utilisaient les réseaux de transports urbains. Ce pourcentage augmente pour les industriels qui atteignent les 85%,

Pour inciter à l'utilisation des transports collectifs, l'Etat a mis en place le décret du 30 décembre 2008 qui oblige tout employeur à rembourser 50% des titres de transports en commun et des locations de vélos en libre-service utilisés par les salariés pour les déplacements domicile-travail.

Toutefois, 44% des entreprises interrogées n'ont rien prévu pour effectuer le remboursement des titres de transports en commun de leurs salariés. Plus étonnant sont les 14% des dirigeants qui

ignorent cette obligation. Ces résultats peuvent s'expliquer par le faible usage des transports en commun par les salariés. De plus, les entreprises contactées ont déclaré majoritairement avoir peu d'échanges avec les acteurs locaux de la mobilité, telles que les collectivités compétentes en transports et aménagement, surtout pour les entrepreneurs implantés en agglomération Montargoise ou en zone rurale. Il s'agit donc d'un axe de progrès possible.

Les solutions de substitution aux déplacements peu utilisées et méconnues

13 %

des dirigeants interrogés, utilisent occasionnellement la visioconférence.

Réunir clients, fournisseurs, collaborateurs... sans se déplacer, tel est l'intérêt de la visioconférence. Grâce à cette technologie, les entreprises peuvent limiter les déplacements coûteux en temps, en énergie et en divers frais. Elle permet à plusieurs intervenants de communiquer en temps réel, par l'image et par la voix, grâce à un équipement dédié.

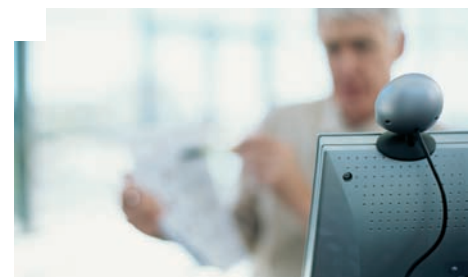
Pourtant, malgré ces avantages, seulement 13% des dirigeants sondés l'utilisent occasionnellement et 6% fréquemment. Les industriels sont le plus grand consommateur avec 25% d'entre eux qui pratiquent la visioconférence de manière occasionnelle ou très fréquente.



Transports en commun

Niveau de satisfaction de desserte des transports en commun

Très satisfait	8 %
Satisfait	37 %
Peu satisfait	20 %
Insatisfait	35 %



Visioconférence

Usage de la visioconférence

Inexistante	66 %
Rare	15 %
Occasionnelle	13 %
Fréquente	6 %

En 2009, le télétravail concernait en France environ 7 % de la population active. La notion de télétravail englobe différentes formes de travail : à temps complet au domicile, en alternance entre l'entreprise et le domicile ou encore le nomadisme. Dans tous les cas il s'effectue à distance, au moyen des technologies de l'information et de la communication.

D'après l'enquête réalisée, seuls 5% des dirigeants ont mis en place ce mode de travail dans leur entreprise, pourcentage inférieur à la statistique nationale. 66% trouvent cette forme d'organisation inadaptée à leur structure. Au vu des activités exercées par les répondants, le bilan est une méconnaissance du télétravail qui pourrait être adapté dans certains cas. Les industriels sont plus convaincus par le télétravail avec 23% d'entre eux qui l'ont mis en œuvre ou étudient sa mise en place (contre 13% en général).



Télétravail

Usage du télétravail

Mis en oeuvre	5 %
A l'étude	8 %
Pas adapté	66 %
Pas à l'ordre du jour	21 %



Encourager le co-voiturage dans votre établissement, c'est :

- ✓ Réduire les coûts de déplacement de vos collaborateurs
- ✓ Affirmer votre engagement en faveur du développement durable
- ✓ Favoriser une pratique conviviale

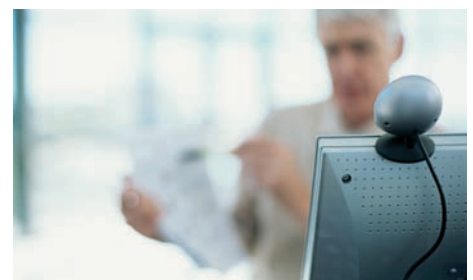
Un suivi des budgets déplacements stationnements acceptable

62 %

des dirigeants interrogés, ont estimé leurs budgets dédiés au déplacement et les suivent plus ou moins.

Il reste tout de même 38% des dirigeants qui n'ont pas connaissance de ce budget. Le secteur qui évalue peu ce poste est celui du commerce (42%) qui peut s'expliquer par les faibles déplacements des salariés de cette activité.

Concernant les montants alloués, ils sont jugés pour 52% des sondés comme acceptables ou très acceptables. Les prestataires des services et industriels de l'orléanais jugent ce budget trop élevé à 26% et 33% contre 22% en moyenne



Déplacement

Suivi budget spécifique déplacement

Non connu	38 %
Approximativement estimé	11 %
Calculé et suivi régulièrement	39 %
Indicateur à part entière	12 %

L'A19 intéresse les entreprises hors agglomérations

56 %

des dirigeants implantés en dehors d'une grande agglomération perçoivent un intérêt pour leur entreprise dans la mise en service de l'autoroute A19 contre 42% en général. (et contre 80.4 % lors de l'enquête de mars 2009).

L'A19 va permettre l'aménagement de parcs d'activités (logistique et autre) à proximité des échangeurs d'Artenay, de Pithiviers, de Montargis et de Courtenay et ainsi favoriser le développement économique du territoire.

Parmi les répondants percevant un intérêt, 9% d'entre eux pourraient être intéressés par une implantation dans une zone d'activités à proximité de l'A19.



Communication à accroître sur le Plan de Déplacement Entreprises

Un Plan de Déplacement Entreprise (PDE) est une démarche globale visant à identifier et à réduire les impacts des déplacements générés par l'activité d'une entreprise. Cette démarche est connue ou engagée auprès de seulement 13% des entreprises interrogées.

Un des PDE pionnier en France a été mis en place par l'entreprise ST Microelectronics sur son site de Grenoble, notamment pour gagner en surface de production et en qualité d'accueil des nouveaux recrutés : en 2008, 55 % des salariés ont choisi d'effectuer les trajets domicile-travail avec un mode alternatif à la voiture, contre 15 à 20 % en 2000

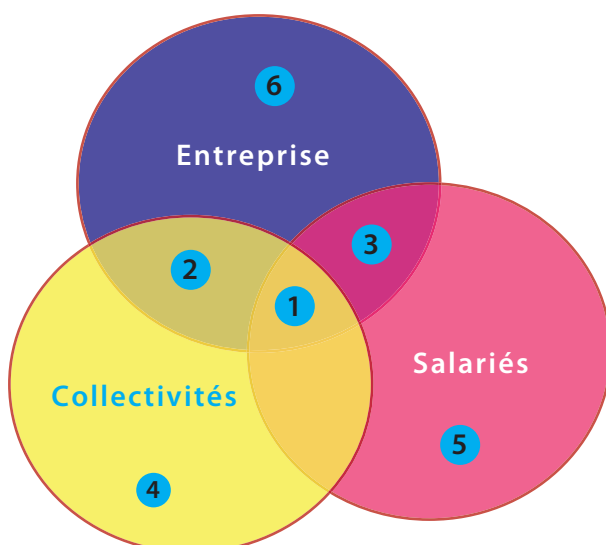
Définition d'un PDE.

Un Plan de Déplacement Entreprise (PDE) est une démarche intégrée, d'analyse et d'optimisation des déplacements générés par une entreprise ou un parc d'activités : trajets professionnels (salariés, visiteurs, clients...), trajets domicile-travail et transport de marchandises.

Il s'agit d'une démarche volontaire qui prend en compte des problématiques humaines, c'est-à-dire les besoins et les habitudes de chacun.

Les actions qui en découlent s'articulent sous 3 axes :

- Réduire les besoins en déplacements. Exemple : le télétravail ;
- Optimiser les déplacements en mettant à disposition l'information sur les modes alternatifs à la voiture ;
- Favoriser l'usage des modes alternatifs à la voiture. Exemple : faciliter le covoiturage, les transports en commun, le vélo,...



- 1 Réduire les risques routiers et les coûts liés
Améliorer l'accessibilité
Engager une démarche citoyenne
- 2 Diminuer les surfaces alloués aux parkings
Maintenir l'attractivité de notre région
- 3 Réduire les coûts liés au déplacement et au stationnement
- 4 Développer les services sur les zones d'activités
Mettre en application les orientations du PDU
- 5 Réduire le stress
Valoriser son temps de déplacement
Se maintenir en forme
- 6 Renforcer le projet de management environnemental
Valoriser son image
Renforcer la politique de gestion RH
Rentabiliser le versement transport

Conclusion

■ Les enjeux sociaux et sociétaux liés à la mobilité sont ceux qui interpellent le plus les dirigeants interrogés ; les impacts environnementaux n'arrivent qu'en quatrième position. Ils sont prêts à intégrer la mobilité au coeur de leur stratégie de développement durable.

■ L'information sur le décret obligeant les employeurs à rembourser les abonnements de transport en commun pour les déplacements domicile-travail semble ne pas avoir été suffisante. Toutes les informations sont disponibles sur la plateforme : <http://mobilite.loiret-ecobiz.fr>

■ Le télétravail, au vu des réponses des dirigeants interrogés, n'a pas à priori une bonne image. Si pour une majorité d'entreprises, la totalité des salariés ne peuvent pratiquer le télétravail, il peut cependant répondre aux besoins de certains postes, à certaines conditions.

En conclusion, nous pouvons dire que les entreprises perçoivent de manière favorable les enjeux liés à la mobilité et aux déplacements. Toutefois, le pas vers la mise en place d'une démarche plus structurée est encore peu franchi par les dirigeants principalement par méconnaissance des actions possibles à mettre en place. Le maillage du territoire impacte les comportements. Ainsi, les entreprises situées dans des agglomérations, a priori mieux desservie, semblent plus en avance que leurs consœurs en périphérie.

L'axe de progrès majeur est une meilleure sensibilisation des entreprises dans ce domaine, que ce soit sur les obligations des entreprises (remboursement des titres de transports) ou les nouvelles technologies à leur disposition (télétravail, visioconférence).



Coordination enquête

**Pôle Connaissances et Etudes
Marketing**
Christine Rouzioux-Goichaud
Tél : 02 38 77 77 98
christine.rouzioux@loiret.cci.fr

Rédaction

**Pôle Connaissances et Etudes
Marketing**
Aude Voieiment
Tél : 02 38 77 77 13
aude.voieiment@loiret.cci.fr

Pôle Développement du territoire
Karine Gauluet
Tél : 02 38 77 77 81
karine.gauluet@loiret.cci.fr

Conception

**Pôle Communication et Relations
Extérieures**
Marc Lugand
Tél : 02 38 77 77 72
marc.lugand@loiret.cci.fr

Mobiparc 45

Mobiparc 45 :

le plus grand Plan de Déplacements d'Entreprises en France

(hors Île-de-France)

Le Plan de Déplacements inter-entreprises Mobiparc 45 se concrétise : le diagnostic de l'accessibilité aux parcs et des déplacements des salariés est terminé.

Quelques grandes lignes se dégagent, qui préfigurent un plan d'action adapté et ambitieux.

Les partenaires de la Fédération des Parcs d'Activités du Loiret



Il est temps d'agir pour les déplacements

Hausse du prix du pétrole, augmentation des temps de trajet, manque de services bancaires ou de restauration à proximité... Tout concourt à la mise en oeuvre de nouvelles solutions pour améliorer les déplacements au quotidien.

Conscientes de ces contraintes et de leurs impacts sur leur activité, les entreprises de quatre parcs d'activités du Loiret ont décidé d'agir.

Dans l'agglomération d'Orléans, les associations des parcs GEZI-PTOC et ADELIS, chapeautées par leur fédération, la FAPAL (voir présentation en fin de document), soutenues techniquement et financièrement par les partenaires institutionnels locaux, se lancent cette année dans le sillage de l'association GEP 45, située sur le Pôle 45 voisin, et, comme elle en 2004, réalisent un Plan de Déplacements Entreprises (PDE).

Répondre à des objectifs de mobilité des salariés

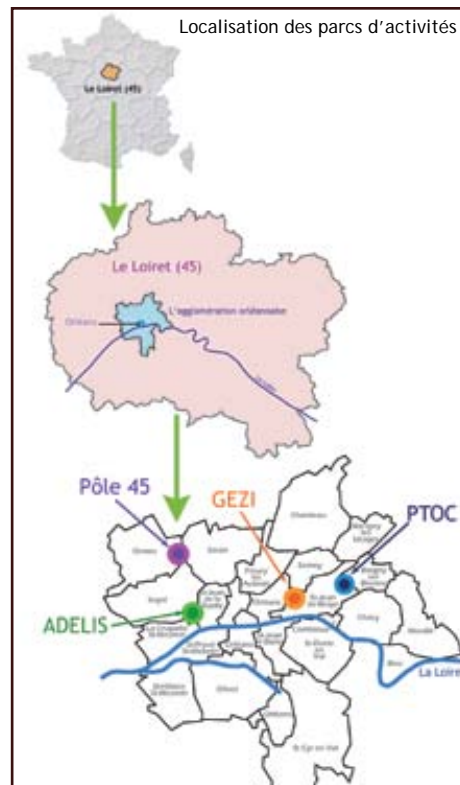
Le projet Mobiparc 45 a ainsi vu le jour et s'est fixé pour objectif principal d'améliorer les conditions de déplacements et d'accessibilité aux quatre parcs d'activités aussi bien pour les trajets domicile-travail que pour les déplacements du midi et professionnels.

De la sécurité sur la route à la qualité de vie

Mais la FAPAL et ses adhérents visent des objectifs encore plus précis. Sans compromettre l'activité des entreprises, elles souhaitent renforcer la sécurité des personnes et des biens sur leurs parcs d'activités en réduisant les accidents routiers liés au travail. Au PDE s'articule ainsi une démarche de Plan de Prévention du Risque Routier.

Des économies bonnes à prendre

Les entreprises cherchent également à diminuer les coûts directs et indirects des déplacements, liés par exemple à une flotte de véhicule trop volumineuse. Enfin, l'objectif environnemental n'est pas



en reste, puisqu'une circulation automobile mieux gérée permet de diminuer la pollution atmosphérique et contribue à une meilleure qualité de vie. Au delà, la maîtrise des déplacements et une offre de transport de qualité renforcent l'attractivité des parcs et des entreprises.

Vers des changements de comportement

Le diagnostic des déplacements sur et vers les parcs d'activités ont été confiés à Mobility+, cabinet de conseil en mobilité durable. Les résultats permettent déjà de proposer des pistes d'actions pour concrétiser les efforts engagés et la volonté de changement au sein des entreprises.

Les déplacements des salariés en chiffres et leurs impacts

18 000

C'est le nombre de salariés sur les 4 parcs d'activités concernés par le PDE. 89% des salariés utilisent leur voiture individuelle pour leur déplacement domicile-travail.

275 millions

C'est le nombre de kilomètres parcourus par les salariés des 4 parcs d'activités, en un an, dans le cadre du travail : déplacements domicile-travail, pour le déjeuner, de mission. Cette distance représente environ 7000 fois le tour de la Terre !

150

C'est le nombre moyen d'accidents corporels annuel sur les 4 parcs d'activités. Parmi ces accidents, 15 sont recensés comme graves (avec invalidité ou décès).

1000

C'est le nombre d'entreprises qui sont impactées par la mise en place du projet Mobiparc 45.

74 millions d'euros

C'est le budget dépensé annuellement par les salariés automobilistes des 4 parcs d'activités pour l'usage de leur véhicule personnel au travail, soit 1500 € par salarié automobiliste et par an.

40 000 tonnes

C'est la quantité de CO₂ émise en un an dans l'atmosphère par les salariés automobilistes des parcs GEZI, ADELIS et PTOC. En moyenne, cela représente 2 tonnes de CO₂ par automobiliste et par an.

Le diagnostic accessibilité des parcs d'activités

Des infrastructures encore insuffisantes



L'Abonnement Année Entreprise du réseau SEMTAO

Le réseau SEMTAO propose une formule d'abonnement dédiée aux salariés des entreprises de l'agglomération orléanaise : l'Abonnement Année Entreprise.

Pour le salarié,

l'Abonnement Année Entreprise c'est :

- une formule d'abonnement annuel à un tarif préférentiel : au moins 5 mois d'économie (base abonnement mensuel)
- une grande souplesse d'utilisation, tous les jours, sur l'ensemble du réseau SEMTAO
- un accès au service P+R (parc relais) avec le titre de transport habituel
- un abonnement qui débute le premier jour du mois de son choix
- la livraison gratuite des titres directement sur le lieu de travail

Pour l'employeur,

l'Abonnement Année Entreprise c'est :

- la signature d'un contrat avec le réseau SEMTAO
- une participation de 35 € minimum
- une prise en charge financière partielle par l'Agglo
- aucun engagement sur un nombre d'abonnés
- l'achat, la gestion et la livraison des titres de transport entièrement assurés par le réseau SEMTAO

Coût de l'Abonnement Année Entreprise* ----- **325 €**

Participation Agglo/SEMTAO* ----- **36 €**

Participation Employeur (minimum)* ----- **36 €**

Coût de l'Abonnement Année Entreprise pour le salarié* ----- **253 €**

* Selon tarification en vigueur au 01/01/2007. Le montant de la prise en charge par l'Agglo est indiqué pour le tarif en vigueur.

En voiture, ça bloque aux heures de pointe

La tangentielle N60 reste l'axe de desserte majeur des parcs d'activités par la voiture mais le contexte péri-urbain ou semi-rural encourage un accès automobile en étoile vers les parcs.

Le mauvais état de certains revêtements de voirie, le manque de signalétique, le placement des priorités à droite et la congestion des accès aux heures de pointe constituent cependant les obstacles principaux des automobilistes : « Pour rejoindre la tangentielle depuis l'entreprise, c'est la catastrophe le soir et le midi ! » s'exclament souvent les chefs d'entreprise interrogés.

Piste cyclable proche du parc GEZI



sont en sable ou en terre, les traversées piétonnes sont souvent déficientes, l'éclairage public est trop faible.

Il n'existe que peu de pistes cyclables traversant les parcs ou les reliant au périmètre urbain proche. Sans compter que les *a priori* sur le danger accru à vélo sont fortement ancrés dans les esprits. En effet, à y regarder de plus près, les chefs d'entreprise interrogés reconnaissent que les obstacles rencontrés par les piétons et les cyclistes ne sont pas insurmontables et qu'avec quelques aménagements supplémentaires, les conditions de circulation en modes doux seraient plus attractives.

Un stationnement plus que facile

En règle générale, le stationnement sur les parcs ne présente pas de difficulté majeure pour les salariés, les entreprises disposant d'une offre privée souvent plus que suffisante. Cette disponibilité favorise ainsi l'usage de la voiture.

Le problème est autre pour les chauffeurs de poids lourds : il n'existe pas suffisamment d'espaces dédiés à ces véhicules.

Des services de transports en commun mal connus

Pour les rares salariés empruntant les transports en commun, la desserte est en règle générale correcte, avec au moins deux lignes par parc (cinq pour le GEZI), même si elle reste très moyenne pour le PTOC.

En complément de ces services, le réseau SEMTAO propose des avantages non négligeables aux salariés qui souscrivent un abonnement entreprise (voir ci-contre).

Pour une adéquation encore plus fine avec l'activité des entreprises, l'offre de transports (fréquence, amplitude, desserte à l'intérieur des parcs) mériterait cependant d'être améliorée de façon ciblée.

Le renforcement de la promotion des services existants paraît prioritaire, la faible fréquentation observée étant principalement liée à une réelle méconnaissance, par les salariés et les chefs d'entreprises, de l'offre de transport.

Au delà, quelques aménagements simples faciliteraient l'accès au réseau, comme par exemple la valorisation des arrêts dans les parcs, actuellement peu visibles, peu confortables et non abrités ; ou encore comme un renforcement de la desserte aux heures de pointe.

Circuler à pied ou à vélo : difficile mais pas impossible

L'absence ou la faible qualité des aménagements n'incitent pas à l'utilisation de la marche à pied et du vélo.

En de nombreux endroits, les trottoirs

Pour Mobiparc 45, une approche méthodologique adaptée

Le déroulement du PDE Mobiparc 45 se découpe en deux phases : un diagnostic et un plan d'action.

Au cours du diagnostic, Mobility+ a analysé la qualité de l'accessibilité aux différents parcs d'activités, notamment en terme de desserte en transports en commun et d'infrastructures cyclables et piétonnes. L'offre de stationnement actuelle et ses contraintes ont été analysées.

Mobility+ a ensuite procédé à une enquête sur les pratiques de mobilité et les attentes des salariés et des chefs d'entreprises en matière de déplacements. Les premiers ont été interrogés par le biais d'un questionnaire. Les seconds ont été rencontrés en entretiens qualitatifs.

Pour la première fois en France, la démarche PDE a par ailleurs été accompagnée d'une analyse du risque routier : fréquence d'accidents, chiffrage des situations les plus risquées, analyse des démarches de prévention des entreprises...

Ces diverses analyses, dont les principaux résultats sont ici présentés, constituent la base du plan d'action en cours d'élaboration.

Le diagnostic de Mobiparc 45, c'est :

100 responsables d'entreprises interrogés en entretiens qualitatifs

119 entreprises ayant participé à l'enquête par questionnaire

Près de **8000** questionnaires distribués,

avec un taux de retour de **32%**

Le diagnostic mobilité des salariés

La voiture malgré tout...

La voiture supplante tous les autres modes

Pour effectuer le trajet domicile-travail, la voiture est, de loin, le mode privilégié des salariés : 88 % utilisent leur véhicule personnel, en solitaires. Très peu ont recours aux transports en commun ou au covoiturage (5% en moyenne pour chaque mode). Encore moins nombreux sont les cyclistes et les piétons (2% chacun).

Un temps de trajet moyen de 20 minutes, tous modes confondus

Pour parcourir la distance domicile-travail, dont la moyenne est de 14 kilomètres, la majorité des salariés estiment avoir besoin d'un temps moyen compris entre 10 et 20 minutes, tous modes confondus. On notera que les modes alternatifs à la voiture (marche, vélo, transports en commun) permettent dans de nombreux cas de ne pas excéder cette durée de trajet.

La voiture, plus qu'une (mauvaise) habitude...

Les usagers des transports en commun expliquent leur choix modal dans la plupart des cas par l'incapacité temporaire ou permanente d'utiliser la voiture, alors que marche à pied et vélo constituent des alternatives appréciées pour leurs impacts positifs sur la santé et l'environnement.

Quand à l'usage de la voiture, les salariés invoquent la rapidité face à la distance qui sépare leur domicile de l'entreprise, mais avouent aussi que la voiture est une habitude. « Utiliser

les transports collectifs, ce n'est pas dans la mentalité de mes salariés. Ils sont trop habitués à la voiture », confesse un chef d'entreprise du GEZI, dont l'établissement est pourtant proche des arrêts de bus.

Du covoiturage spontané pour aller manger le midi

Le midi, plus de la moitié des salariés sortent des parcs d'activités, soit pour se rendre dans des restaurants, soit pour rentrer déjeuner à leur domicile. Par exemple, 70 % des salariés d'ADELIS utilisent leur voiture en solo pour aller déjeuner le midi.

De fait, la distance moyenne parcourue le midi est de 40 kilomètres aller-retour, ce qui représente 15 euros par jour et par salarié, selon le barème fiscal pour une voiture 5 CV.

Cependant, lorsqu'il s'agit d'aller au restaurant dans le parc d'activités ou en dehors, le covoiturage est une pratique courante (35%) et appréciée pour sa dimension conviviale.

Des déplacements de mission générateurs de kilomètres

42% des salariés sont amenés à se déplacer pendant leur travail.

En une semaine, un salarié mobile parcourt en moyenne 471 kilomètres.

Là encore, le véhicule de société motorisé est le mode privilégié pour les déplacements professionnels, dans la majorité des cas pour des motifs commerciaux.

Des déplacements risqués

Une majorité d'accidents se produisent en voiture, en intersection, surtout près du lieu de travail mais aussi du domicile. Un manque de vigilance et d'anticipation serait, selon les salariés interrogés, la cause de ces accidents.

En effet, près de la moitié des salariés se déclarent préoccupés pendant leur trajet, principalement par le stress de leur fonction, par l'éventualité d'une sanction en cas de retard au travail, et par les appels téléphoniques au moment de la conduite.



Exemple : Répartition modale pour les déplacements domicile-travail des salariés du parc GEZI



Exemple : Pourcentage par mode des salariés du parc GEZI dont le trajet est compris entre 10 et 20 minutes

Le profil de l'échantillon des salariés interrogés sur les parcs GEZI, ADELIS, PTOC et Pôle 45

44 % de femmes
56 % d'hommes

Age moyen : 38 ans

Statut dans l'entreprise

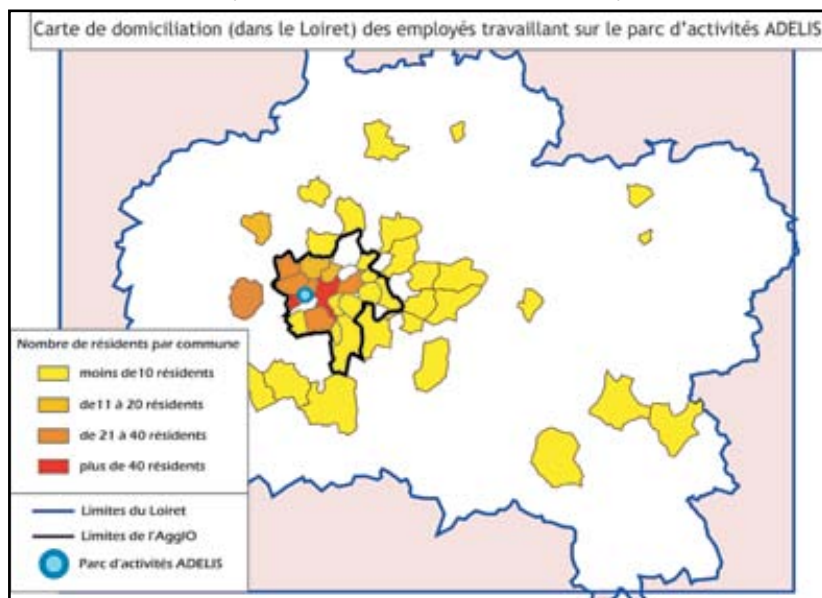
18 % de cadres
18 % d'agents de maîtrise
60 % d'employés
3 % de stagiaires / intérimaires

Lieu du domicile :

Orléans : 22 %
agglo (hors Orléans) : 50 %
Loiret (hors agglo) : 23 %
Hors Loiret : 5 %

Horaires de travail :
75 % d'horaires de bureau

Exemple d'une carte de domiciliation : salariés du parc ADELIS



Les attentes en matière de déplacements

Vers un changement des comportements de mobilité ?

Les mentalités changent... surtout chez les salariés

L'accessibilité des parcs d'activités par la voiture reste trop souvent la préoccupation première des responsables d'entreprises. Leurs attentes se tournent ainsi essentiellement vers le désengorgement des points d'entrées et de sortie de parcs. Ils estiment en effet que la voiture reste le mode privilégié pour rejoindre les entreprises et que « *les mentalités françaises ne sont pas prêtes pour le changement de comportement et le passage aux modes alternatifs* ». Cependant, cette vision ne concorde pas tout à fait avec les attentes formulées par les salariés.

Vers un comportement éco-responsable ?

En effet, ceux-ci sont majoritairement séduits par la mise en place de solutions qui leur permettraient de moins utiliser leur voiture. Le covoiturage ou le développement des transports en commun répondraient à leurs attentes.

Développer l'usage du vélo

L'utilisation du vélo n'est pas en reste, puisque l'aménagement d'infrastructures cyclables et le développement d'espaces de stationnement sécurisés sont retenus comme une des actions possibles du PDE. La préoccupation des salariés pour l'aménagement de pistes cyclables reflète la nécessité de mettre en connexion les différents tronçons existants, à l'intérieur comme à l'extérieur des parcs. Ce réseau cyclable sécurisé permettrait une meilleure continuité d'une partie des trajets domicile-travail, mais aussi des déplacements pour le déjeuner et pour certains déplacements professionnels.

Améliorer les services de transports en commun

La fréquence, l'amplitude et les horaires des bus et de meilleures modalités de desserte interne des parcs par les transports en commun constituent les pistes d'amélioration les plus attendues par les salariés. Les responsables d'entreprises considèrent, eux-aussi, qu'une offre de transport de qualité renforcerait l'attractivité des parcs d'activités.

La sécurité routière concerne tout le monde

N'oublions pas non plus les souhaits des employés en matière de prévention du risque routier : si seulement 10% ont déjà assisté à une action de prévention, plus de 60% souhaiteraient y participer, notamment pour un stage pratique ou

une révision du code de la route. Un travail de sensibilisation est également à prévoir au sein des entreprises : en général, les responsables ne connaissent pas le coût des accidents de la route.

Plus de services de proximité

Cerise sur le gâteau, certains services de proximité sont également attendus par les salariés. C'est le cas des services bancaires et des facilités de restauration rapide au cœur des parcs d'activités qui permettraient de ne pas accumuler les kilomètres au moment des pauses ou après le travail.



Arrêt de bus, piste cyclable sur le PTOC

Les suites du projet Mobiparc 45 Du diagnostic au plan d'action

Pour répondre aux attentes des entreprises et de leurs salariés en matière d'accessibilité, de déplacements et de prévention du risque routier, de premières pistes d'action vont être argumentées, évaluées, sélectionnées par le comité de pilotage du projet Mobiparc 45 et l'ensemble des partenaires.

Grâce à la participation des salariés et des chefs d'entreprise aux différentes enquêtes, quelques actions phares se dégagent d'ores et déjà du diagnostic et vont permettre de décliner et de formaliser les pistes de travail en s'appuyant sur trois niveaux :

- une discussion ouverte, déjà entamée avec les partenaires extérieurs, pour calibrer la faisabilité des actions
- une réflexion pour adapter les actions, souvent transversales, à l'échelle des parcs d'activités
- la formalisation et la mise à disposition d'un plan d'action directement à l'échelle de l'entreprise. En effet, le projet ne pourra se concrétiser de façon pérenne qu'avec une forte implication des entreprises pour mettre en place des mesures en interne

La FAPAL (Fédération des Associations des Parcs d'Activités du Loiret) est une association dont l'objet est de fédérer et d'animer un réseau d'une dizaine de groupements d'entreprises de Parcs d'Activité et de développer de nouveaux groupements, afin de créer les conditions d'un échange efficace autour d'actions et de projets qui améliorent les conditions de travail et de développement des parcs d'activité, et répondent aux besoins des entreprises, parmi lesquels les transports sont identifiés comme vitaux.

Elle est porteuse du projet Mobiparc 45 avec les associations des parcs d'activités :

GEZI : Groupement des Entreprises du parc St-Jean de Braye et Semoy + Parc Technologique Orléans Charbonnière (PTOC)
www.gezi-asso.com

ADELIS : Association des Entreprises de La chapelle St-Mesmin/Ingré/St-Jean de la Ruelle
www.adelis-asso.com

GEP 45 : Groupement des Entreprises du Pôle 45 (Ormes/Ingré/Saran)
perso.orange.fr/clienteleis/gep45/default.htm

FAPAL

23, place du Martroi 45000 Orléans
Contact : Florence BEUCHER
Tel : 02 38 77 77 49
Fax : 02 38 77 77 73
www.fapal.com



Entrée sud du parc ADELIS

Société de conseil en mobilité durable, Mobility+ est chargée de l'animation et de la coordination du projet. En particulier, elle a réalisé les diagnostics accessibilité et mobilité et elle apportera son expertise sur les travaux de constitution du plan d'action.

MOBILITY+
177 rue du temple 75003 Paris
Tel/fax 01 42 71 05 10
www.deplacements.net